



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 083-218300036-20200721-DCM2020\_065-DE



Délibération N° 2020-065

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN,  
Nathalie FORESTIER représentée par Aude ABIME,  
Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent : Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15  
Pour : 14

Nombre de membres présents : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 14

### FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire avec la société ELRES (ELIOR) arrive à son terme le 31/08/2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le marché n° 2020-003 « Fourniture et livraison de repas en liaison froide » a été lancée le 04 juin 2020 et 2 entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire propose de retenir la société ELRES conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 15 juillet 2020.

La société ELRES a présenté une offre avec les prix suivants :

- 3,29 € HT soit 3,47 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les enfants ;
- 3,39 € HT soit 3,58 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les adultes ;
- Option : 4,19 € HT soit 4,42 € TTC (TVA à 5,5%) par plateau et repas livré pour les enfants.

Monsieur le Maire précise que la durée d'exécution du marché est de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier le nouveau marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la société ELRES pour un montant de 3,29 € HT soit 3,47 € TTC par repas enfant et de 3,39 € HT soit 3,58 € TTC par repas adultes à compter du 01 septembre 2020 ;
- PRECISE que l'option « plateau et repas livré pour les enfants » sera possible pour un montant de 4,19€ HT soit 4,42€ TTC ;
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce marché ;
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits à chaque budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Delibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-065